

**E 4621**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 juillet 2009

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants**  
- Nomination de Mme Etela KISSOVA, membre titulaire slovaque, en  
remplacement de Mme Lucia PODHRADSKÁ, membre titulaire  
démissionnaire





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 juillet 2009 (15.07)  
(OR. en)**

**11997/09**

**SOC 439**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des Représentants permanents (1<sup>ère</sup> partie) / Conseil

---

n° doc. préc.: 9272/09 SOC 308

---

Objet: Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants:  
- Nomination de Mme Etela KISSOVA, membre titulaire slovaque,  
en remplacement de Mme Lucia PODHRADSKÁ, membre titulaire  
démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Lucia PODHRADSKÁ, membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements (République slovaque) du comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 82 du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour un mandat de deux ans.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement slovaque a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 29 mars 2011:

Mme Etela KISSOVA  
Section of financing  
Ministry of Health of the Slovak Republic  
Limbová 2  
SK-837 52 BRATISLAVA  
Tél.: + 421 2 5937 3301  
Fax : + 421 2 5477 6012  
*e-mail: etela.kissova@health.gov.sk*

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants, tel qu'il figure en annexe; et
  - b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
portant nomination d'un membre titulaire  
du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté<sup>1</sup>, et notamment son article 82,

considérant ce qui suit :

- (1) par sa décision du 30 mars 2009<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants pour la période allant du 30 mars 2009 au 29 mars 2011;
- (2) un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Lucia PODHRADSKÁ;
- (3) le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

---

<sup>1</sup> JO n° L 149 du 5.7.1971, p. 2. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 592/08 (JO n° L 177 du 4.7.2008, p. 1).

<sup>2</sup> JO n° C 83 du 7.4.2009, p. 19.

Article unique

Mme Etela KISSOVA est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de Mme Lucia PODHRADSKÁ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 29 mars 2011.

Fait à

Par le Conseil

Le président

---